



RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 02335

Numéro SIREN : 441 158 672

Nom ou dénomination : ETUDE TECHNOLOGIE ET CONCEPTION PAR ABREVIATION E.T.C

Ce dépôt a été enregistré le 23/06/2017 sous le numéro de dépôt A2017/010511

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
TOULOUSE



2028589

Dénomination : ETUDE TECHNOLOGIE ET CONCEPTION
PAR ABREVIATION E.T.C
Adresse : 21 rue Des Oeillets 31130 Balma -FRANCE-

n° de gestion : 2017B02335
n° d'identification : 441 158 672

n° de dépôt : A2017/010511
Date du dépôt : 23/06/2017

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du
17/05/2017



2028589

ETUDE, TECHNOLOGIE ET CONCEPTION PAR ABREVIATION ETC
S.A.R.L. au capital de 10 000 €
Siège social: 21 rue des œillets
31130 BALMA
R.C.S TOULOUSE 441 158 672

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 17 MAI 2017

L'an deux mille dix-sept,
Le dix-sept mai
A 9h00

les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social

Sont présents :

- Monsieur Vincent ATTANASIO, propriétaire de ----- 510 parts
- Madame Roxane ATTANASIO, propriétaire de, ----- 490 parts

Soit un total de 1 000 parts ----- 1 000 parts
sur les mille (1 000) parts composant le capital social

Monsieur Didier AMIGO, gérant non associé préside la séance.

Il constate, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de la gérance,
- la feuille de présence,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

- Autorisation de nantir les 510 parts de la société détenues par Monsieur Vincent ATTANASIO
- Modification de la gérance,
- Pouvoir

Monsieur le président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Monsieur le président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de l'emprunt sollicité par Monsieur Vincent ATTANASIO pour acquérir les 510 parts de la société ETUDE, TECHNOLOGIE ET CONCEPTION PAR ABREVIATION ETC, le CREDIT AGRICOLE TOULOUSE 31 a sollicité en garantie le nantissement desdites parts sociales.

Conformément à l'article 15-3 des statuts, Monsieur Vincent ATTANASIO sollicite le consentement de notre société à ce nantissement de parts.

Monsieur le Président déclare la discussion ouverte.

Les associés étant au courant de la démarche Monsieur Vincent ATTANASIO, personne ne demande la parole.

Monsieur le président met aux voix la résolution figurant à l'ordre du jour :

PREMIÈRE RESOLUTION

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale donne son consentement au nantissement des 510 parts sociales numérotées 1 à 510 de la société ETUDE, TECHNOLOGIE ET CONCEPTION PAR ABREVIATION ETC, détenues par Monsieur Vincent ATTANASIO, au profit CREDIT AGRICOLE TOULOUSE 31, en garantie du prêt souscrit pour acquérir ces titres.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs à la gérance de signer l'ensemble des documents nécessaires à la bonne réalisation de la résolution précédente

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition de la gérance et après avoir entendu la lecture de son rapport, décide de nommer à compter de ce jour, en remplacement de Monsieur Didier AMIGO démissionnaire de ses fonctions de gérant :

Monsieur Vincent ATTANASIO
Né le 14 AVRIL 1959 à TOULOUSE (Haute Garonne),
De nationalité française,
Demeurant à CASTELGINEST (31) Chemin de Daran

pour une durée indéterminée

Monsieur Vincent ATTANASIO exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Son éventuelle rémunération sera fixée lors d'une délibération ultérieure. La gérance n'est pas rémunérée dans l'attente. Il aura droit en outre au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

Monsieur Vincent ATTANASIO déclare expressément accepter ces fonctions et n'être frappé d'aucune interdiction ou incapacité susceptibles de lui interdire d'exercer ces fonctions.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au Cabinet COTEG & AZAM associés, sis à TOULOUSE (31000) porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

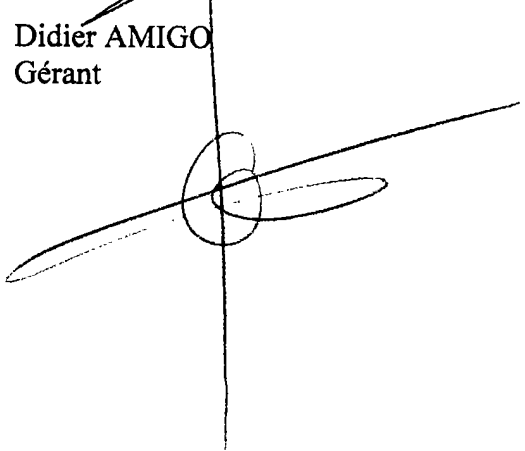
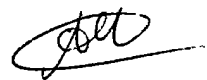
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance et les associés

Vincent ATTANASIO(*)

Roxane ATTANASIO

*« Bon pour acceptation
des fonctions de gérant »*

Didier AMIGO
Gérant



(*) Signature précédée de la mention « Bon pour acceptation des fonctions de gérant »